



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 07/09/2023  
Reçu en préfecture le 07/09/2023  
Publié le **S<sup>2</sup>LO**  
ID : 059-215904897-20230907-DELEG\_FONC-AR

## ARRETE DU MAIRE

### DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

Nous, Maire de la Commune de RAIMBEAUCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Christian LEMAR, Conseiller Municipal, pour le samedi 09 septembre 2023,

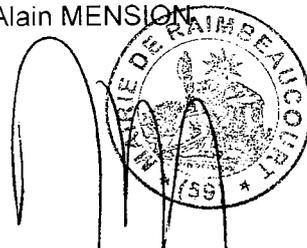
#### ARRÊTE :

**Article 1er** : Monsieur Christian LEMAR, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 09 septembre 2023 à 13h45 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur Philippe Paul Florian BIALEK et Madame Mélanie DOIGNIES.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Fait à Raimbeaucourt,  
le 07 septembre 2023.  
Le Maire,

Alain MENSION



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission sur ACT@ le 07 septembre 2023  
Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 07 septembre 2023.